

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 24 (1960)
Heft: 93-94

Artikel: L'emploi du mode après jusqu'à ce que
Autor: Glättli, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399256>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'EMPLOI DU MODE APRÈS *JUSQU'À CE QUE*

Parmi les faits de syntaxe qui caractérisent le français contemporain, il en est un qui n'a guère retenu l'attention des grammairiens. L'emploi du subjonctif dans la subordonnée introduite par *jusqu'à ce que* exprimant un fait accompli semble — selon la plupart des grammaires et ouvrages de syntaxe — consacré par l'usage. Ce que dit un spécialiste en la matière, M. Gérard Moignet, auteur de *l'Essai sur le mode subjonctif en latin post-classique et en ancien français*, t. I^{er}, Paris, 1959, p. 115, nous paraît significatif à cet égard. « Des locutions qui, jusqu'au xvii^e siècle inclus, étaient susceptibles d'introduire l'un et l'autre mode, comme *jusqu'à ce que*, ont été depuis spécialisées avec le subjonctif, cependant qu'en regard des locutions à dernier élément où ont assumé la construction indicative. » Ce qui revient à dire qu'aux yeux de ce grammairien, l'opposition significative des modes dans les deux phrases que voici : « J'ai veillé *jusqu'à ce qu'il s'est endormi* », et « je veillerai *jusqu'à ce qu'il s'endorme* », appartient au passé. Si ce fait de syntaxe semble avoir éveillé peu d'intérêt, un autre tout à fait analogue — celui d'*après que*, qui tend de plus en plus à se construire avec le subjonctif — a fait l'objet de discussions nombreuses¹. Personne, à notre connaissance, n'a songé à rapprocher cette entorse à la syntaxe de celle qui consiste à construire *jusqu'à ce que* avec le subjonctif, même s'il ne s'agit pas de marquer une idée d'incertitude ou d'intention. Le parallélisme est pourtant frappant. Dans les deux cas, il y a d'une part progrès du subjonctif aux dépens de l'indicatif et d'autre part on affecte le subjonctif à des faits accomplis, ce qui est évidemment absurde.

Pendant l'été 1958, en lisant l'admirable roman de Joseph Kessel, *Le Lion*, Gallimard, Paris, 1958, auquel M. Émile Henriot avait consacré un compte rendu justement élogieux (*Le Monde*, 11 juin 1958), nous

1. Voir la bibliographie réunie par M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 7^e éd., Gembloux-Paris, 1959, p. 1015, n. 1. Ajouter l'article de R. Le Bidois intitulé : *Un solécisme envahissant* : « *Après qu'il ait fini...* » paru dans *Le Monde*, 7 août 1957, et Gérard Moignet, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 116 s.

sommes tombé, à la page 290, sur le passage que voici : « Nous primes l'itinéraire habituel : la grande piste médiane, puis le sentier qui menait vers le lieu où la petite fille et le lion avaient leurs rendez-vous. Bogo, comme à l'ordinaire, arrêta la voiture dans ce sentier, peu après le croisement. Et comme à l'ordinaire, Kihoro fit semblant de rester avec lui. Nous avons fait route sans que j'eusse échangé un mot avec Patricia. Il en fut de même *jusqu'à ce que nous eûmes atteint* l'arbre épineux aux longues branches en parasol. » Ainsi donc, l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que* était attesté en plein xx^e siècle. Cela cadrerait fort mal avec les conclusions d'un article que nous avons lu précédemment et sur lequel nous reviendrons ¹. Cette découverte nous rappela d'autres exemples — peu nombreux, il est vrai — de *jusqu'à ce que* suivi de l'indicatif que nous avons relevés au cours de nos lectures. Désireux d'en avoir le cœur net, nous avons consulté les grammaires historiques et les ouvrages de syntaxe auxquels on a généralement recours, ainsi que certaines grammaires d'usage pratique. Voici le résultat de ces recherches.

I

. D'emblée, il nous a paru utile de distinguer deux catégories d'ouvrages, savoir A) ceux qui considèrent que *jusqu'à ce que* suivi de l'indicatif est une construction appartenant au passé. Ils ajoutent généralement que, de nos jours, pour exprimer un fait réel, une simple constatation, on emploie *jusqu'au moment où*; B) ceux qui tout en constatant que le subjonctif après *jusqu'à ce que* tend à se généraliser de plus en plus considèrent qu'aujourd'hui encore rien n'empêche d'employer *jusqu'à ce que* avec l'indicatif.

A) Ferdinand Brunot et Charles Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, 1933 ². On y lit au § 837 ce qui suit : « Aujourd'hui, *jusqu'à ce que* est toujours suivi du subjonctif, et l'on emploie, pour introduire une action réelle, *jusqu'au moment où* :

J'attendrai *jusqu'au moment où* vous arriverez.

La nuance est sensible entre cette phrase et :

J'attendrai *jusqu'à ce que* vous arriviez.

Dans cette dernière, l'arrivée n'est pas considérée comme un fait réel,

1. H. W. Klein, *Der Konjunktiv bei *jusqu'à ce que*, eine Klarstellung*, dans : *Die Neueren Sprachen*, 1953, p. 41-44.

2. On sait que cet ouvrage a été rédigé, sauf le *Sommaire chronologique de l'Histoire de la langue française*, qui est de Ferdinand Brunot, par M. Charles Bruneau.

mais comme une supposition de l'esprit. » Ce texte laisse le lecteur attentif sur sa faim. M. Charles Bruneau ferme les yeux sur le fait capital que, même s'il s'agit d'introduire une action réelle, les auteurs modernes emploient le plus souvent *jusqu'à ce que* et non *jusqu'au moment où*¹. L'essentiel du texte cité n'a subi dans la 2^e (1936) et la 3^e édition du *Précis* (1949) que des modifications de forme. On retrouve les mêmes idées dans la *Grammaire pratique de la langue française à l'usage des honnêtes gens*, Paris, 1937, de Charles Bruneau et Marcel Heulluy. A la page 368, on lit ceci : « Au xvii^e siècle, c'est l'opposition des modes qui est essentielle. Aujourd'hui, nous opposons les conjonctions : « *jusqu'à ce que* », « *jusqu'au moment où* ». Combien cette affirmation est sujette à caution, M. Bruneau s'est chargé lui-même de nous le démontrer.

La lecture de la *Syntaxe du français contemporain* de Kr. Sandfeld, t. II, Paris, 1936, p. 275 nous réserve une surprise. Le syntacticien danois a l'air de croire que *jusqu'à ce que* ne se construit qu'avec le subjonctif. Pas d'exemples avec l'indicatif. Aucune distinction n'est faite entre les exemples où le subjonctif est justifié et ceux où il ne semble pas s'imposer.

Selon Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. VI, Copenhague-Paris, 1930, p. 323, « la proposition temporelle introduite par *jusqu'à ce que* se met au subjonctif ». Après avoir constaté que *jusqu'à ce que* se construisait autrefois avec l'indicatif, il ajoute que « la langue moderne emploie le plus souvent le subjonctif, en considérant surtout l'action dont il s'agit comme incertaine ».

Eugen Lerch, *Historische französische Syntax*, 2. Band, Leipzig, 1929, p. 41-42 : « Heute aber steht der Konjunktiv (après *jusqu'à ce que*) allgemein. » L'exemple de Paul Bourget tiré du *Disciple* que cite Lerch est exceptionnel, comme on verra plus loin.

Même son de cloche chez Ph. Martinon, *Comment on parle en français*, Paris, 1927. Voici ce qu'il dit à la page 411, n. 2 : « Il est logique que l'on ne dise pas *je resterai jusqu'à ce qu'il viendra*, le sens de *en attendant que* n'étant pas douteux ; mais dans une phrase telle que *ils se sont battus jusqu'à ce que vous les sépariez*, s'il peut bien à la rigueur y avoir une

1. M. Ch. Bruneau lui-même nous en fournit la preuve. Dans son ouvrage récent, *Petite Histoire de la langue française*, t. I^{er}, Paris, 1955, p. 172-173, on lit ceci : « Dès la fin du xvii^e siècle, le goût de la symétrie (qui sera bientôt une manie) fera interdire les constructions « boîteuses » (*sic*) ; les règles se feront de plus en plus nombreuses et de plus en plus impérieuses, *jusqu'à ce que* les « grammaticistes », au début du xix^e siècle, en viennent à scléroser la langue et à tuer la poésie. »

intention, car ils ont peut-être attendu qu'on vînt les séparer, il est bien plus probable qu'il n'y a qu'un fait, comme si l'on disait *ils ont cessé de se battre quand vous les avez séparés*; il semblerait donc logique de dire *ils se sont battus jusqu'à ce que vous les avez séparés*¹. La syntaxe actuelle ne permet plus cette distinction, et cela est fâcheux. Autrefois on construisait volontiers *jusqu'à ce que* avec l'indicatif, quand il s'agissait seulement d'un fait que l'on constatait, et on eût cru sans doute parfois faire un contresens en mettant le subjonctif. Cela était fort juste. N'y a-t-il pas une sorte de contresens à écrire que *Napoléon soumit les peuples à sa volonté jusqu'à ce que l'Europe entière se coalisât ou se fût coalisée contre lui*? Si nous n'osons plus écrire *coalisa* après *jusqu'à ce que*, écrivons au moins *jusqu'au moment où*, qui est suivi d'un indicatif, et qui de plus est commode pour éviter les imparfaits de subjonctif. »

Si le *Système grammatical de la langue française* de M. Georges Gougenheim, Paris, 1939, p. 344 passe sous silence le problème qui nous occupe, voici ce qu'on lit sous la plume du même savant dans *Où en sont les Études de français*, Paris, 1935, p. 71 : « Après *jusqu'à ce que* nous n'employons plus que le subjonctif. Quand il s'agissait d'un événement considéré non comme un terme attendu, mais simplement comme une limite, le xvii^e siècle usait de l'indicatif ». Suit l'exemple de Bossuet, tiré de l'*Oraison funèbre du Prince de Condé*, qu'on cite invariablement dans toutes les grammaires. Puis M. Gougenheim ajoute : « Aujourd'hui, nous avons recours dans ce cas (c'est-à-dire quand il s'agit d'un événement considéré comme une limite) à *jusqu'au moment où*. L'opposition significative indicatif-subjonctif a été effacée après *jusqu'à ce que*. »

Même point de vue dans les ouvrages de Joseph Hanse, *Dictionnaire des difficultés grammaticales et lexicologiques*, Paris-Bruxelles, 1949, p. 396² : « *Jusqu'à ce que* se construit normalement aujourd'hui avec le subjonctif, dans tous les cas », d'Adolphe V. Thomas, *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris, 1956, p. 230, de René Georquin, *Pour un meilleur français*, Paris, 1951, p. 155, de G. Michaut et P. Schricke, *Grammaire française*, Paris, 1934, p. 446, et dans la *Grammaire Larousse du XX^e siècle*, Paris, 1936, p. 106.

1. On verra plus loin qu'au sujet de cette phrase F. Brunot ne partage pas l'opinion de Martinon.

2. Signalons toutefois que Hanse est le seul à remarquer que « *jusqu'à ce que* suivi du subjonctif peut s'employer dans tous les cas, même s'il ne s'agit pas de marquer une intention. »

Ce qu'on vient de lire est évidemment de valeur inégale quant au problème qui nous occupe. Tous les syntacticiens que nous avons cités se rendent-ils compte de la véritable nature du problème que soulève *jusqu'à ce que* ? Ce n'est pas sûr. Dire que l'opposition significative subjonctif-indicatif a été effacée après *jusqu'à ce que* et qu'on a recours aujourd'hui à *jusqu'au moment où*, c'est aller vite en besogne. Ce que dit Hanse au sujet de l'emploi de *jusqu'à ce que* implique l'aveu que *jusqu'au moment où* a du mal à déloger *jusqu'à ce que* de sa position !

B) L'ouvrage le plus représentatif de ce groupe est *La Pensée et la Langue* de Ferdinand Brunot. Fait notable, Brunot professe quant à *jusqu'à ce que* une opinion assez divergente de celle de son disciple M. Charles Bruneau. On lit à la page 544 de la 3^e édition revue, Paris, 1936, qui reproduit le texte de la 2^e édition, Paris, 1926, ce qui suit : « On comparera ce qui se passe avec *jusqu'à ce que*. S'agit-il d'un fait accompli, dont on peut constater la réalité, il est exprimé à l'indicatif : le sang enivre le soldat *jusqu'à ce que ce grand prince... calma* les courages émus (Bossuet, *Condé*); Amphitryon m'ayant su disposer, *jusqu'à ce que tu vins* j'avais poussé ma veille (Molière, *Amphit.*, II, 3). Aujourd'hui encore : ils se sont battus, *jusqu'à ce que deux agents les ont séparés*¹. ...Il faut observer que le subjonctif se généralise de plus en plus, malgré la logique² : j'ai attendu *jusqu'à ce que je fusse* bien sûr de mon expérience. Quand on tient absolument à marquer la réalité du fait, on emploie *jusqu'au moment où* avec l'indicatif : *jusqu'au moment où j'ai été* bien sûr. Au chapitre consacré à la postériorité, p. 753, Brunot revient à *jusqu'à ce que*. L'exemple qu'il cite à cette occasion nous intéresse particulièrement. Le voici : « Le Directoire dura de coups d'état en coups d'état, *jusqu'à ce qu'un général eut* l'audace d'en risquer un qui le renversa³. »

Non moins important est ce que disent G. et R. Le Bidois au sujet de notre problème dans leur *Syntaxe du français moderne*, t. II, Paris, 1938, p. 427, § 1419 bis : « Ce curieux emploi du subjonctif (après *jusqu'à ce que* introduisant une action réelle et accomplie), tenu aujourd'hui pour le

1. On se rappelle que Ph. Martinon est d'un avis différent au sujet d'une phrase tout à fait semblable (voir p. 71-72).

2. Édouard Borlé, *Observations sur l'emploi des conjonctions de subordination dans la langue du XVI^e siècle*, Paris, 1927, p. 57, n. 1 se félicite de ce que Ferdinand Brunot partage son opinion à ce sujet.

3. Cette phrase doit être rapprochée de celle de Prevost-Paradol, tirée de *La France nouvelle*, p. 302 (voir plus loin).

seul mode régulier après *jusqu'à ce que* dans un récit du passé, est manifestement une des positions les moins défendables de l'emploi de ce mode. Ceux qui s'inscrivent contre l'abus du subjonctif dans notre langue ont ici une belle occasion ¹. »

Au nombre des syntacticiens qui croient possible l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que*, il faut compter aussi M. C. de Boer. Il est vrai qu'à première vue, le syntacticien hollandais paraît vouloir prendre le contre-pied de ce qu'affirment G. et R. Le Bidois au sujet du mode exigé par *jusqu'à ce que*. Mais on s'avise bien vite que le désaccord entre M. C. de Boer et G. et R. Le Bidois porte sur la théorie du subjonctif et non sur le mode après *jusqu'à ce que*. Voici en quels termes le syntacticien hollandais résume son opinion dans *Syntaxe du français moderne*, 2^e édition entièrement revue, Leiden, 1954, p. 206 : « En résumé : le subjonctif est le mode naturel après *jusqu'à ce que*; on peut se servir de l'indicatif, lorsque *jusqu'à ce que* est très voisin de *jusqu'à ce que*, mais même alors on préférera souvent une autre tournure : *jusqu'au moment où*. »

Jacques Damourette et Édouard Pichon, *Essai de grammaire de la langue française*, t. V, Paris, 1936, § 1915. Après avoir cité deux exemples modernes de *jusqu'à ce que* suivi du subjonctif (tous deux sont de type final), les deux auteurs ajoutent : « Mais le français connaît aussi, et a particulièrement employé dans l'époque classique, un tour dans lequel il est donné dans la phrase même une information sur le fait subordonné, d'où l'indicatif. » Suivent dix exemples qui vont du XIV^e au XIX^e siècle. Pas un mot de la tendance actuelle du français à généraliser l'emploi du subjonctif après *jusqu'à ce que* ! Cela ne laisse pas d'étonner étant données l'étendue de l'information et la perspicacité bien connue des deux éminents syntacticiens.

Walther von Wartburg et Paul Zumthor, *Précis de syntaxe du français contemporain*, 2^e édition entièrement remaniée, Berne, 1958, p. 226. Après avoir constaté que *jusqu'à ce que* est dans la langue contemporaine presque toujours suivi du subjonctif : je travaillerai *jusqu'à ce que tu reviennes*, les deux auteurs remarquent : « Exceptionnellement, de bons écrivains se soumettent encore à l'usage qui fut en vigueur jusqu'à la fin du XIX^e siècle,

1. Pour illustrer l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que*, G. et R. Le Bidois font état d'un exemple tiré de la *Préface* de *Pierre et Jean* de Maupassant. Vérification faite, il s'agit d'une erreur. Maupassant a employé le passé du subjonctif et non le passé composé qui, en effet, ne se justifierait pas. « Il faut donc chercher, *jusqu'à ce qu'on les ait découverts*, ce mot, ce verbe et cet adjectif. » Voir p. xxv de la *Préface*, éd. Conard, Paris, 1909.

et selon lequel *jusqu'à ce que* ne régit le subjonctif que lorsqu'il introduit un fait à venir, donc plus ou moins incertain ou supposant quelque tension intérieure du sujet. On préfère aujourd'hui à *jusqu'à ce que* (suivi du subjonctif) *jusqu'au moment où* (avec l'indicatif), quand l'élément de l'incertitude manque. » La seconde édition du *Précis* s'est du reste enrichie d'un passage au sujet de la construction d'*attendre*, lequel ne figurait pas dans la première édition de 1947.

Voici ce qu'on dit à ce sujet : « *J'attendrai qu'il vienne* fait ressortir le terme de la durée d'attente ; *attendre jusqu'à ce que* se dit surtout quand l'objet est un autre que le contenu de la phrase subordonnée et que cette attente a été interrompue par un événement imprévu : *j'attendais mon ami dans le parc jusqu'à ce qu'un orage éclata* » (p. 88) ¹.

Ernst Gamillscheg, *Historische französische Syntax*, Tübingen, 1957, p. 674 s. Après avoir constaté que l'ancien français oppose *tresque* non final suivi de l'indicatif à *jusque* final et ses variantes suivis du subjonctif ² et dit que *jusqu'à ce que* n'apparaît qu'en moyen français, il note que *jusqu'à ce que* ne s'emploie d'abord qu'au sens final. Après la disparition de *tresque*, on s'en sert aussi pour introduire un fait réel. Si la grammaire exige que *jusqu'à ce que* se construise toujours avec le subjonctif, cela heurte les principes de l'emploi des modes. Aussi relève-t-on des dérogations à cette règle. Suit un exemple de Paul Bourget, tiré de *Drames de famille* (voir plus loin). Selon Gamillscheg, l'indicatif dans cet exemple de Bourget est « psychisch allein berechtigt ».

Guy de Poerck, *Essai sur la morphologie du verbe français*, Bruxelles, 1946 (tiré à part d'articles parus dans la *Revue des Langues vivantes* en 1945 et 1946). A la page 35, l'auteur met en regard deux phrases qu'il emprunte à S. Eringa, *Syntaxe française*, Groningue, 1943, p. 215 s. L'une, à l'indicatif, est malheureusement privée d'indication de source, mais elle n'a pas l'air d'avoir été fabriquée par Eringa. La voici : « Ils poursuivirent le fugitif *jusqu'à ce que*, un matin, ils le trouvèrent dans une grange ³. » L'autre

1. Cet exemple contredit ce qu'affirme M. H. W. Klein dans son article de la revue *Die Neueren Sprachen*, 1953, p. 42, n. 2 : « *Attendre que* ist final, *attendre jusqu'à ce que* temporal, doch beide haben den Konjunktiv. »

2. Voir maintenant G. Moignet, *op. cit.*, t. II, Paris, 1959, p. 441 s.

3. Eringa fait suivre cet exemple d'un commentaire que nous croyons bon de citer : « *Jusqu'à ce que* est suivi de l'indicatif quand il se trouve entre la conjonction et le verbe un complément de temps qui précise la réalité du fait énoncé. » Cette règle se trouve confirmée par une phrase des *Essais*, I, XIV, (p. 72-73 de l'éd. Villey, Paris, 1922) de

est tirée du roman *Le reste est silence* d'Edmond Jaloux, Paris, 1910, p. 65 : « Et, jusqu'à ce que la nuit fût tout à fait noire, nous restâmes ainsi blottis l'un contre l'autre, sur le canapé, à nous taire ensemble et à regarder la grosse bûche se fondre lentement dans le feu. » Le savant belge commente la deuxième phrase de la manière que voici : « L'indicatif est possible dans la seconde phrase, avec une légère modification dans le sens, c'est-à-dire moyennant le sacrifice de la « tension » psychique qui accompagne la tombée de la nuit : le terme de la station assise devient ainsi un terme purement fortuit. » Nous avons cité ce commentaire parce qu'il montre excellemment par quelles raisons subtiles le choix du mode peut être déterminé. On remarquera du reste que dans la première phrase il n'y a pas à proprement parler subordination, mais plutôt coordination de deux faits successifs, tandis que dans la phrase de Jaloux la proposition temporelle est nettement subordonnée à la principale. Évidemment, l'explication offerte par M. de Poerck, si elle reste dans le champ des possibilités, est loin de s'imposer à l'évidence. Ne serait-il pas plus raisonnable, en effet, de considérer la tombée de la nuit comme un événement non attendu, fortuit ?

Le même savant revient à notre problème dans un important article du *Français moderne*, t. XVIII (1950) intitulé : *Modalités et modes en français*, où nous lisons à la page 187 : « Si vraiment je me laisse emporter par le flux du temps, et si je suis successivement présent à deux actions qui se succèdent sans interruption, j'ai l'indicatif dans les deux propositions : « Il tambourina à la porte jusqu'à ce que les locataires vinrent lui ouvrir. » Mais si ma présence psychique ne dépasse pas la première action, et si la seconde est conçue comme un simple point de repère, la limite exacte de la première, alors je conserve dans la seconde le subjonctif : « ... jusqu'à ce que les locataires vinsent lui ouvrir. »

Moritz Regula, *Grammaire française explicative*, Heidelberg, 1957. Ce syntacticien oppose les deux phrases suivantes (p. 178 s.) : « Le roi fut retenu en Espagne jusqu'à ce qu'il eût signé le traité » et, « Il habita successivement plusieurs villes, jusqu'à ce qu'il se fixa à Paris ». Il ajoute qu'en ce dernier cas on préfère jusqu'au moment où.

Au terme de cette revue des ouvrages qui s'occupent de notre problème, une constatation s'impose. Les grammairiens sont très partagés sur la

Montaigne : « Nous apprenons par tesmoing tres-digne de foy, que le Roy S. Loys porta la here jusques à ce que, sur sa vieillesse, son confesseur l'en dispensa. »

question du mode après *jusqu'à ce que*. Ce qui frappe en particulier, c'est l'indifférence avec laquelle la plupart des grammairiens considèrent une modification de la langue bien plus grave, parce qu'elle intéresse le bon fonctionnement de deux modes, que p. ex. l'adoption ou le refus d'un néologisme. Trois grammairiens exactement se sont demandé si cette modification était justifiée ou non. Ils y ont répondu par la négative. L'un d'eux, Ph. Martinon, va même jusqu'à regretter cette modification. Mais lui aussi, comme presque tous ceux qui discutent le cas, à l'exception surtout de Ferdinand Brunot, s'inclinent devant l'usage sans même se demander si on peut le qualifier de bon ou de mauvais usage. Or la tâche ni du grammairien ni du linguiste ne saurait consister à enregistrer simplement les entorses à la syntaxe, à considérer les fautes de français comme matière d'observation scientifique. Par leurs connaissances et leur instruction, ils devraient se sentir responsables du maintien de la langue. Un dirigisme intelligent en matière de langage aurait ici une belle occasion de s'exercer, d'autant plus qu'il s'agit d'une faute due à l'inattention, caractéristique de gens qui écrivent le plus souvent à la diable, sans effort de réflexion préalable.

L'ouvrage qui nous semble avoir le plus contribué à accréditer l'opinion selon laquelle *jusqu'à ce que* ne se construit plus avec l'indicatif, que le tour *jusqu'au moment où* a pris désormais sa place, c'est le *Précis de grammaire historique de la langue française* de Brunot-Bruneau. Non qu'il ait innové dans ce domaine. Six ans avant la parution du *Précis* (1933), Édouard Borlé, *op. cit.*, p. 57 rapporte que certaines grammaires françaises parues en Hollande enseignent que le subjonctif est seul de mise dans la langue actuelle.

II

Qu'en est-il au juste ? Que faut-il penser en particulier de l'affirmation émise par certains grammairiens, selon qui *jusqu'à ce que* aurait été employé avec l'indicatif surtout au XVII^e siècle ? Tant Furetière (1690) que la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) ignorent cette construction. Ils ne citent que des exemples où *jusqu'à ce que* est construit avec le subjonctif. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Les exemples où *jusqu'à ce que* se construit régulièrement avec le subjonctif dominant de beaucoup. Pour s'en convaincre, il n'est que d'ouvrir n'importe quel ouvrage du XVII^e siècle. N'est-il pas significatif que les auteurs de grammaires citent invariablement le fameux exemple relevé jadis par Littré

chez Bossuet dans l'*Oraison funèbre du Prince de Condé* ? C'est que les exemples où la subordonnée temporelle introduite par *jusqu'à ce que* (après une principale au passé) énonce un fait réel, accompli, sans rien pour la finalité ni l'incertitude sont rares ¹. Nous avons eu la chance de découvrir chez M^{me} de Sévigné un exemple qui n'a pas été signalé jusqu'ici : « Elle (la comtesse de Marans) se décontenança si fort, qu'elle ne put soutenir cette attaque; elle remit sa coiffe, et bouda *jusqu'à ce que* M^{me} de Schomberg *la vint reprendre*, car il n'y a plus de voiture que celle-là ². » Et chez Bossuet : « La persécution s'éleva de tous côtés à l'instigation des Juifs qui allaient partout pour animer les gentils, *jusqu'à ce qu'ils excitèrent* Néron à cette première et grande persécution, où les deux apôtres saint Pierre et saint Paul moururent ³. »

Sans doute pourrait-on trouver d'autres exemples si l'on entreprenait des recherches plus poussées ⁴.

Quelle est la proportion des deux modes au xvi^e siècle ? Examinons la traduction de Plutarque par Amyot. Dans la *Vie de Démosthène* ⁵, on relève 4 exemples de *jusqu'à ce que* avec l'indicatif et 1 avec le subjonctif. Dans celle de *Cicéron*, les chiffres sont les suivants : 5 exemples avec l'indicatif, 2 avec le subjonctif. On trouverait difficilement un texte du xvii^e siècle où dominant si nettement les phrases introduites par *jusqu'à ce que* suivi de l'indicatif. Le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle* d'Edmond Huguet, t. IV, Paris, 1950, p. 739 s. confirme ce que nous venons de dire. Huguet cite 11 exemples de *jusqu'à ce que* construit avec l'indicatif devant un passé ⁶ ou un présent, 8 exemples devant un futur et 7 devant un conditionnel ou conditionnel passé. La subordonnée temporelle au

1. Il va de soi que nous mettons à part les exemples où *jusqu'à ce que* se construit avec le futur ou le futur dans le passé. C'est là une construction caractéristique de la langue du xvi^e et du xvii^e siècle.

2. M^{me} de Sévigné, *Lettres*, t. 1^{er}, éd. Pléiade, Paris, 1953, p. 268-269.

3. *Méditations sur l'Évangile, LV^e jour*. Œuvres complètes de Bossuet, éd. Guillaume, t. II, p. 362, Lyon, 1877.

4. Voir à ce sujet : A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, 1914, p. 183, Remarque 4 (un exemple de Bossuet); F. Brunot, *La Pensée et la Langue*, p. 544 (un exemple de Molière que nous avons cité à la page 73); J. Damourette et E. Pichon, *op. cit.*, t. V, § 1915 (un exemple du début du xvii^e siècle relevé chez H. d'Urfé, *L'Astrée*).

5. Éd. critique par Jean Normand, Paris, 1927.

6. Voir chez J. Damourette et E. Pichon, *op. cit.*, t. V, § 1915, 3 exemples de Montaigne.

subjonctif est introduite de préférence par *jusquès* cher à Claudel, qui le préférerait au lourd *jusqu'à ce que* vrai « morceau de collenbouche », ou bien par *jusques que* et *jusques à tant que* ¹. L'emploi plus rare de *jusqu'à ce que* au XVII^e siècle s'explique sans doute par le fait que la phrase du XVII^e siècle est plus construite, plus rationalisée. La langue du XVI^e siècle, riche en conjonctions dont le sens n'est pas toujours nettement défini, se caractérise par la construction plus libre de la phrase. En particulier, la subordination n'apparaît souvent qu'ébauchée ². Pour mieux faire comprendre cet aspect de la syntaxe de la phrase au XVI^e siècle, citons une phrase d'Amyot. Il s'agit de la scène célèbre où Vercingétorix met bas ses armes devant César : « puis descendant à pied, osta tous les armements à son cheval, et despouilla toutes armes, qu'il ietta en terre, et s'alla seoir aux pieds de Caesar sans mot dire, *iusques à ce que* Caesar le bailla en garde comme prisonnier de guerre, pour apres le mener à Rome en triomphe. » Amyot, *Les Vies des hommes illustres grecs et romains*, Paris, 1619, p. 469. La conjonction temporelle pourrait être remplacée sans inconvénient par *ensuite* ou *après quoi*.

Nous croyons avoir démontré que contrairement à une opinion répandue mais mal fondée, *jusqu'à ce que* construit avec l'indicatif est une caractéristique de la langue du XVI^e siècle et non du XVII^e siècle ³.

III

Ce que nous avons constaté pour le XVII^e siècle vaut aussi pour le siècle suivant. Dans *l'Histoire de Charles XII, roi de Suède*, de Voltaire, nous n'avons relevé qu'un seul exemple de *jusqu'à ce que* avec l'indicatif.

1. Il est curieux de constater que Huguet n'a pas relevé d'exemples de *jusques à ce que* avec le subjonctif. E. Borlé, *op. cit.*, p. 56 en a compté 28 sur 33 chez Palissy. Cas sans doute exceptionnel qui paraît s'expliquer par la nature des deux ouvrages de Palissy qu'on a étudiés. Borlé dit à la page 57 : « Les exemples du subjonctif sont moins fréquents chez les autres écrivains du XVI^e siècle que chez Palissy. Certains d'entre eux — comme Amyot et du Fail — se servent presque uniquement de l'indicatif. »

2. Voir à ce sujet Karl Vossler, *Frankreichs Kultur und Sprache*, Heidelberg, 1929, p. 262.

3. L'abbé Bernard Velat, qui a donné l'édition de la Pléiade des *Oraisons funèbres* de Bossuet, ne s'y est pas trompé. Commentant, p. 862, le passé défini « calma » de la fameuse phrase de *l'Oraison funèbre du Prince de Condé*, il écrit : « Conformément à l'usage du XVI^e siècle, Bossuet emploie l'indicatif après *jusqu'à ce que*. »

Il vaut la peine d'être cité, parce qu'il nous permettra de montrer l'inconsistance d'un argument qu'a avancé M. H. W. Klein dans l'article dont il a déjà été question plus haut. Le voici : « il (le czar) se contenta d'envoyer dans la Lithuanie vingt mille Moscovites, qui y firent plus de mal que les Suédois, fuyant partout devant le vainqueur, et ravageant les terres des Polonais, *jusqu'à ce que*, poursuivis par les généraux suédois, et ne trouvant plus rien à piller, *ils s'en retournèrent* par troupes dans leur pays ¹. »

Ayant cité une phrase de Léon Frapié — « Le garçon enragé redoublait vainement de brutalité, ... *jusqu'à ce qu'enfin* la ruse *vint* à son aide. » — dont fait état Fritz Strohmeyer, *Französische Grammatik*, Leipzig-Berlin, 1929, p. 85, M. Klein dit ceci (p. 43 de son article de la revue *Die Neueren Sprachen*, 1953) : « Aber gerade dieses Beispiel beweist gar nichts, denn ob man *vint* oder *vint* schreibt, ist eine Frage der Orthographie, nicht des Gehörs, also auch nicht der Syntax. Von diesem Gesichtspunkt aus betrachtet sind auch die Beispiele aus dem 17. und 18. Jahrhundert, die weiter oben gegeben wurden (2 de Bossuet et 1 de Voltaire) nicht voll beweiskräftig für den Gebrauch des Indikativs, denn Formen wie *attira* und *attirât*, *calma* und *calmât*, *eut* und *eût* zeigen nur orthographische, keine oder nur geringe phonetische Unterschiede. » Dans le passage cité, il y a deux affirmations sujettes à caution. Qu'il importe de distinguer dans un texte écrit *calma* et *calmât*, cela saute aux yeux, car, entre les deux formes il y a l'abîme de deux conceptions. Affirmer qu'une forme *calma* phonétiquement identique avec *calmât* ne prouve rien quant à l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que* est un argument étonnant. L'exemple de Bossuet mentionné à la page 78 et celui de Voltaire que nous venons de citer — tous les deux présentent le verbe à la 3^e personne du pluriel — en font justice ². Dans le même

1. Voltaire, *Histoire de Charles XII*, Garnier, Paris, s. d., p. 97.

2. Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, t. IV, Paris, 1958, p. 155 cite un troisième exemple de Voltaire, tiré des *Lettres philosophiques*, VIII (p. 35 de l'édition Garnier) : « Ainsi le plus grand défaut du gouvernement des Romains en fit des Conquérants ; c'est parce qu'ils étaient malheureux chez eux qu'ils devinrent les maîtres du monde, *jusqu'à ce qu'enfin* leurs divisions *les rendirent* esclaves. » Robert fait précéder cette citation de la remarque que voici : « Jusqu'au XVIII^e siècle, les meilleurs écrivains classiques employaient souvent l'indicatif après *jusqu'à ce que*, pour exprimer un fait réel au passé. Rien n'empêche de l'employer encore ainsi quand on veut insister sur la réalité du fait, ou quand la conjonction se trouve assez éloignée du verbe, ou quand elle a perdu de sa valeur de conjonction ».

article, on trouve d'autres affirmations qui ne résistent pas à l'examen. P. 42, M. Klein cite deux exemples tirés l'un des *Hommes de bonne volonté*, t. XI, de Jules Romains et l'autre de Bernanos, *Un crime*. Ces exemples prouvent selon lui « dass sich die Sprache bei *jusqu'à ce que*, eben weil ein Schwanken (in der Wahl von Indikativ und Konjunktiv) möglich war, einer allgemeinen Tendenz zum weniger rationalen Denken folgend, für den Konjunktiv entschieden hat ». Cependant, ces deux exemples n'ont rien à voir ici. Dans la phrase de Jules Romains : « Qu'est-ce que tu vas faire, toi, *jusqu'à ce que je revienne?* » il n'y a rien qui ne soit conforme à la grammaire traditionnelle. La subordonnée temporelle étant postérieure à la principale au présent implique l'incertitude, de là le subjonctif. La même remarque vaut aussi pour la phrase de Georges Bernanos : J'attendrai là-haut *jusqu'à ce que vous soyez revenue* à la maison. » Le moment du retour étant attendu par le sujet de la principale, le subjonctif est normal.

M. Klein tient en réserve d'autres arguments qui prouvent, selon lui, que *jusqu'à ce que* construit avec l'indicatif ne s'emploie plus. A cet effet, il cite Littré qui dit ceci : « *Jusqu'à ce que*, loc. conj. qui gouverne le subjonctif... Il se construit quelquefois avec l'indicatif. » Sans doute. L'adverbe *quelquefois* indique que *jusqu'à ce que* gouverne plus rarement l'indicatif que le subjonctif, rien de plus. Ce texte ne saurait être utilisé de bonne foi pour justifier — ce que semblent croire M. Klein et Eugen Lerch ¹ — l'emploi généralisé du subjonctif après *jusqu'à ce que*. Littré ne dit que ce qu'enseignent les grammairiens de son époque, témoin la *Grammaire nationale* de M. Bescherelle, Paris, 1862, laquelle distingue soigneusement les deux modes que peut régir *jusqu'à ce que*, ou bien la *Nouvelle Grammaire française* de A. Chassang, Paris, 1878, qui en fait autant (p. 339). Le grand lexicologue emploie du reste lui-même l'indicatif après *jusqu'à ce que* quand il le juge nécessaire (voir plus loin), ce qui prouve à l'évidence que M. Klein et Eugen Lerch interprètent mal ce que dit Littré au sujet de *jusqu'à ce que*.

Ce que M. Klein rapporte au sujet de la modification apportée par un anonyme à une phrase de *Carmen* de Mérimée est certes intéressant et parle, en effet, en faveur de la thèse qu'il soutient ². Cependant le grand mériméiste M. Maurice Parturier qualifie d'injustifiées les modifications

1. *Historische französische Syntax*, 2. Band, Leipzig, 1929, p. 42.

2. J. Haas, *Neufranzösische Syntax*, Halle a. S., 1909, p. 420, cite cette phrase de Mérimée sans s'en étonner le moins du monde, quoi qu'en dise M. Klein.

apportées au texte de 1852, dernier texte revu et corrigé par Mérimée lui-même ¹. Aussi son édition de *Carmen* reproduit-elle le texte original (p. 533) : « Rien n'a réussi, *jusqu'à ce qu'on s'est avisé* de changer le major ². » Le texte modifié où *jusqu'à ce que* a été remplacé par *jusqu'au moment où* apparaît d'ailleurs pour la première fois en 1896 dans une édition de Calmann-Lévy.

Nous avons gardé pour la bonne bouche un dernier exemple de l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que* sur lequel s'exerce le sens critique de M. Klein. C'est une phrase de Maurice Barrès. Elle est tirée de *Voyage en Égypte*, notes laissées à l'état d'ébauches ³. Voici la phrase remplacée dans son contexte : « Il y avait (sur la berge d'Esnèh) une enfant chétive et charmante dans ses châles noirs avec un visage pâle et de beaux yeux demi-perdus et qui tenait par les ailes une colombe. J'éprouvai d'elles deux un sentiment de pitié douloureuse *jusqu'à ce que je vis* que cette petite fille n'avait pas une seule fois regardé sa captive froissée, épouvantée. Alors je ne voulus plus goûter que la lumière. » Visiblement, cet exemple rencontré sous la plume d'un grand écrivain de notre temps gêne beaucoup M. Klein. Voici comment il cherche à en minimiser la portée : « Auch in *Précis de Syntaxe du Français contemporain* (v. Wartburg-Zumthor, Bern, 1947) wird der Indikativ, der sich ausnahmsweise noch einmal bei M. Barrès findet, als Ausnahme bezeichnet. Aber auch hier hat die Wahl des Indikativs besondere Gründe : Barrès vermeidet instinktiv den Konjunktiv Imperfekt der 1. Person (*jusqu'à ce que je visse*), der völlig veraltet ist. Sein Schriftstellergewissen verbietet ihm aber andererseits, ...*jusqu'à ce que je voie* zu schreiben, obwohl man diese Form unter Missachtung der sogenannten *concordance des temps* in der normalen Umgangssprache benutzen würde. Es handelt sich hier also mehr um eine Frage des Stils als der Syntax. » Si M. Klein avait eu la curiosité de lire ces notes de voyage dont est extraite la phrase en question, il se serait gardé d'écrire que M. Barrès répugne à se servir de la 1^{re} personne sing. de l'imparfait du subjonctif. Un peu plus loin, p. 24, on lit en effet : « J'éprouvais saisissement et joie qu'un spectacle aussi

1. Voir la page xxxiv de l'édition donnée par M. M. Parturier dans la *Collection des Universités de France*, Paris, 1930.

2. Ce texte a été adopté par Henri Martineau dans *Romans et Nouvelles* de Mérimée, éd. Pléiade, Paris, 1934, p. 675.

3. *Revue des Deux Mondes*, 1933 (Livraisons du 15 avril et du 1^{er} mai), p. 14 de la livraison du 1^{er} mai.

éternel pût m'être présenté et que *j'y participasse*. » Nous ignorons la raison pour laquelle M. Klein écrit que c'est le seul exemple chez Barrès de *jusqu'à ce que* avec l'indicatif. Ce qui est sûr c'est qu'il n'est pas dû à une contrainte d'ordre stylistique, comme le pense M. Klein. Aussi garde-t-il toute sa valeur de témoignage.

M. Grevisse, dont l'information étonne une fois de plus, en a noté un autre qui, cependant, pourrait ne pas être de Barrès¹. « Quand le train pénétra en gare et que les voyageurs franchirent le contrôle, ce fut une clameur ininterrompue, *jusqu'à ce que* les cinq *aperçurent* enfin la bonne tête bouclée de Roemerspacher. » Cette phrase est extraite des *Déracinés*, éd. Nelson, Paris, 1919, p. 83. Or, quand on compare le texte de l'édition Nelson avec celui de *La Revue de Paris*, 1897, p. 549, où avaient d'abord paru *Les Déracinés*, on trouve que Barrès avait écrit *aperçussent* et non *aperçurent* ! A qui est due cette modification ? Il est difficile de le savoir. Barrès est mort en 1923. Il faudrait donc admettre que de son vivant quelqu'un a pris la liberté de modifier le texte des *Déracinés*. La chose n'est pas impossible. Ce serait, en l'espèce, le correcteur de l'édition Nelson, Paris, 1919, car les éditions antérieures des *Déracinés*, à savoir celles de 1898, Eugène Fasquelle, p. 81, de 1902, Félix Juven, p. 81 et de 1910, Emile-Paul, p. 81, portent toutes *aperçussent*. L'édition de 1922, Plon-Nourrit, p. 92, porte elle aussi *aperçurent* comme l'édition Nelson.

IV

Au moment de rédiger cet article dont les grandes lignes étaient arrêtées, M. Grevisse a aimablement mis à notre disposition un article sur l'emploi du mode après *jusqu'à ce que* qu'il avait publié dans *La Libre Belgique* du 30 mars 1959. M. Grevisse, après avoir comparé l'usage classique avec l'usage moderne dont il démontre les inconvénients conclut à l'utilité qu'il y aurait à imiter certains auteurs modernes qui se conforment à l'usage classique. Son article fort clair apporte de nouveaux exemples de l'emploi de l'indicatif après *jusqu'à ce que* lesquels ne figurent pas dans la 7^e édition du *Bon Usage*. Ils nous permettent fort à propos de compléter la liste de ceux que nous avons trouvés nous-même. Ne figureront pas sur notre liste les exemples de Barbey d'Aurevilly, Barrès,

1. M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 7^e édition, Paris, 1959, p. 1016.

France et Gide trouvés par M. Grevisse ¹ ni ceux dont il a déjà été question plus haut ².

E. Littré, *De l'Établissement de la Troisième République*, Paris, 1880, p. 66 :

« Cette situation était aussi dangereuse pour les Francs qu'elle l'avait été pour les Romains, *jusqu'à ce qu'enfin* Charlemagne, par une guerre longue et acharnée, *conquit la Germanie, la christianisa* de force, et *l'incorpora* définitivement à l'héritage de Rome. »

V. Cherbuliez, *Les conséquences de M. Drommel*, dans *Amours fragiles*, Paris, 1880, p. 289 :

« Il fit après cela quelques sauts périlleux, *jusqu'à ce que* le prince, devenu pensif, lui *dit* : « Je frémis, mon cher ami ; oui, vous me faites frémir. »

J.-K. Huysmans, *En ménage*, Paris, 1881, p. 19 :

« André frappa, refrappa, *jusqu'à ce qu'un* clappement de savates *devint* distinct. »
(S.)

E. Mouton, *Fusil chargé, récit militaire*, *Revue Bleue*, t. 12 (1886), p. 13 :

« Nous regardions ça, nous ; on n'était pas à la noce, vous pensez, mon capitaine : voir une bête emballée sur une route couverte de glace à moitié fondue ! Enfin, il va si loin qu'il paraissait comme un tout petit point noir, *jusqu'à ce qu'enfin* quelqu'un *a dit* : « Le point grossit, il grossit ! Il revient ; c'est que le capitaine est toujours dessus. »

Paul Bourget, *André Cornélis*, Paris, 1886, p. 86 :

« Nous la cherchons partout avec Mariette et Jean, *jusqu'à ce que* ce dernier *a eu* l'idée de lâcher le chien, qui nous a conduits droit au bûcher. »

— *Cosmopolis*, Paris, 1893, p. 115 :

« Et la plume allait, emportant avec elle toute la sensibilité de ce monstre intellectuel qui avait complètement oublié et M^{me} Steno, et Gorka, et Maitland, et la calomniée contessina, *jusqu'à ce qu'il s'éveilla* de cette ivresse lucide à la nuit tombante. »

— *Cosmopolis*, p. 243 :

« Mais pourquoi diable Gorka a-t-il été prendre ce Hafner comme témoin ? C'est tellement dégradant que c'en est inconcevable... » *jusqu'à ce qu'en* montant dans la voiture qui devait les mener à leur entrevue, *il entendit* Dorsenne dire au cocher : « Palais Savorelli ».

1. M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 7^e édition, Paris, 1959, p. 1016.

2. G. (= M. Grevisse, *La Libre Belgique*, 30 mars 1959).

B. (= E. Borlé, *op. cit.*, p. 58).

S. (= H. Soltmann, *Syntax der Modi im modernen Französisch*, Halle a. S., 1914, p. 234 s.).

— *Un Saint*, dans *Nouveaux Pastels*, Paris, 1891, p. 76 :

« Et je l'entendis marcher toujours, — en proie à quelle agitation ? — *jusqu'à ce qu'à* travers ces raisonnements contradictoires *je finis* par fermer les yeux. »

— *Drames de Famille*, Paris, 1901, p. 306 :

« Le tuteur radieux répondait par un chiffre qui allait en grossissant chaque semaine, *jusqu'à ce qu'arrivèrent* les vacances de Pâques, et avec elles la proclamation des prix que l'on appelait les prix d'excellence. » (S.)

— *Un drame dans le Monde*, Paris, 1921, p. 134 :

« Et elle revivait l'heure inexpiable, allant de magasin en magasin, maniant des objets qu'elle ne voyait pas, écoutant et répondant des phrases qu'elle n'entendait pas, *jusqu'à ce que* cinq heures approchant, *elle rentra* chez elle. » (B.)

Marcel Prévost, *Les Demi-Vierges*, Paris, 1894, p. 234 :

« Étienne s'affaissa près d'elles et pleura, cette fois, du fond du cœur. Elle resta ainsi *jusqu'à ce que* la voix de M^{me} Gravier *lui dit* à l'oreille : — Il faut vous étendre un peu, ma petite, ou vous prendriez mal, vous aussi. »

Gaston Paris, *Poèmes et Légendes du moyen-âge*, Paris, 1900, p. 218 :

« Ce rapport resta obscur *jusqu'à ce que* Milá y Fontanals, le vrai fondateur en Espagne de l'histoire critique de la littérature médiévale, *établit* que romances et chronique remontaient également à une ancienne épopée, à un *cantar de gesta* qui était au moins du XII^e siècle. »

Paul Adam, *Contre l'Aigle*, Paris, 1910, p. 34 :

« Et elle s'inquiéta de nos mines, de nos santés, *jusqu'à ce que nous fûmes parvenus...* à la maison 1. »

Albert Dauzat, *La Langue française d'aujourd'hui*, Paris, 1912, p. 161 :

« Dans toute l'ancienne Gaule latine — France, Belgique wallonne et Suisse romande — partout où se parlait un dialecte roman, dont la parenté avec la langue de Paris était instinctivement perçue, le français s'est imposé comme langue littéraire, *jusqu'à ce qu'il s'est heurté* à d'autres langues latines... l'italien et l'espagnol. » (S.)

Benjamin Vallotton, *On changerait plutôt le cœur de place*, Lausanne, 1916 :

« Des Vosges au Rhin, du Luxembourg à la Suisse, les cloches sonnèrent, *jusqu'à ce que* l'épaisse nuit *fut descendue* sur les toits. » (B.)

— *A bon Chat bon Rat* :

« Il sonne (= sonna) pendant une demi-heure, *jusqu'à ce que* le concierge, impatienté, *vient* (= vint) lui dire qu'il n'ouvrira pas. » (B.)

1. M. Grevisse, *Le Bon Usage*, 4^e édition, Paris et Gembloux, 1949, p. 838.

Marcel Proust, *Sodome et Gomorrhe*, Paris, 1921, II, I, p. 133 :

« Les chevaux piaffèrent *jusqu'à ce qu'elle* (une porte cochère) fut ouverte toute grande. » (G.)

François Mauriac ¹, *Coups de couteau*, *Revue des Deux Mondes*, t. 35, Paris, 1926, p. 855 :

« Et lui, la face contre le mur, feignait aussi de dormir comme au commencement de cette nuit, ne bougeait pas. Tapis aussi loin que possible l'un de l'autre, ils reprenaient haleine; *jusqu'à ce qu'enfin* Louis, s'étant à demi soulevé, regarda la fenêtre blanchissante ². »

Georges Bernanos, *L'Imposture*, Paris, 1927, p. 26-27 :

« Un fou couve tranquillement son délire *jusqu'à ce qu'un* cri (...) le convainc de sa folie. » (G.)

Joseph Kessel, *Belle de Jour*, Paris, 1928, p. 205 :

« Elle n'entendit pas la femme de chambre frapper, entrer. — Madame, madame, appela celle-ci de plus en plus haut, *jusqu'à ce que* Séverine ouvrit les yeux, il y a là un docteur qui apporte des nouvelles très graves de Monsieur. »

Charles Seignobos, *Histoire sincère de la nation française*, Paris, 1933, p. 481 :

« La Droite a diminué *jusqu'à ce qu'en* 1914 il ne s'est plus trouvé un seul groupe pour se qualifier « droite » ou « conservateur. »

Albert Dauzat, *Le Génie de la langue française*, Paris, 1943, p. 110 :

« S'agit-il d'une fonction officielle, on réclame un changement aux pouvoirs publics : les sous-maîtres de jadis étaient devenus maîtres d'études dans mon enfance, puis, sur leur demande, maîtres répétiteurs, ensuite répétiteurs — jamais satisfaits, *jusqu'à ce qu'ils obtinrent le titre*, d'ailleurs inexact, de professeurs-adjoints. »

André Dhôtel :

« Ils fichèrent le camp... *jusqu'à ce qu'ils furent* devant l'école primaire ³. »

1. La phrase de Mauriac, *Les Chemins de la mer*, Paris, 1939, p. 20, citée par Joseph Hanse, *op. cit.*, p. 396, paraît être mal interprétée par le savant belge. Replacée dans son contexte, elle est conforme à la grammaire traditionnelle.

2. Cet exemple est cité par M. Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1958, t. 4, p. 155, sub *jusque*. La même nouvelle de 18 pages contient trois autres exemples de *jusqu'à ce que*. Tous sont au subjonctif. La différence d'atmosphère entre l'exemple cité et les trois autres est très nette. Ces derniers sont révélateurs de la ressource que constitue pour un écrivain qui sait sa langue l'emploi du subjonctif après *jusqu'à ce que*. (Voir p. 848, 852 et 865.)

3. Phrase citée par René Georjin, *Le Code du Bon Langage*, Paris, 1959, p. 214. En note, M. Georjin remarque : « Cet indicatif était correct au xviii^e siècle ! » M. Georjin

Il est certain qu'on trouverait d'autres exemples si l'on cherchait bien. De toute façon ceux qu'on vient de lire montrent à l'évidence que le français de nos jours use toujours, quand il y a lieu, de l'indicatif après *jusqu'à ce que*, et que cet emploi n'est pas si exceptionnel qu'on veut bien le dire. Ce qui a favorisé cette tendance à généraliser l'emploi du subjonctif après *jusqu'à ce que*, c'est que cet emploi ne paraissait heurter aucun principe, à la différence de ce qui se passe avec *après que*¹. Il ne faut pas oublier que les subordonnées introduites par *jusqu'à ce que* marquant l'intention ou l'incertitude sont bien plus nombreuses que celles qui expriment un fait accompli. Qu'on en soit venu à étendre l'usage du subjonctif aux cas relativement rares où il s'agissait de marquer un fait accompli, il n'y a rien d'étonnant à cela.

Les trois plus anciens exemples que nous connaissions remontent au milieu du XIX^e siècle². Le premier se lit dans une lettre datée d'août-septembre 1846 que Balzac adresse à Don Michele Angelo Cajetani, Prince de Teano : « Vous m'avez fait apercevoir la merveilleuse charpente d'idées sur laquelle le plus grand poète italien a construit son

s'aventure beaucoup en assimilant la phrase de Dhôtel à des fautes manifestes, telles que p. ex. *soit que* construit avec l'indicatif !

1. M. R. Le Bidois se montre trop optimiste en écrivant dans *Le Monde* du 7 août 1957, p. 6 : « qu'il y a cinquante ans, personne n'aurait eu l'idée d'écrire : « Il a regretté sa femme *après qu'elle l'ait quitté* » ou « Je vous répondrai *après que vous vous soyez expliqué*. » K. Nyrop, *op. cit.*, t. 6, p. 323 a attiré l'attention sur un exemple qui remonte à 1886. Il se lit dans une nouvelle de Georges de Peyrebrune, *La Duquesa Rafaela*, publiée dans la *Revue Bleue*, t. XII (1886), p. 33. Il s'agit de la description d'une corrida. « Mais un grand silence s'était fait autour de l'arène, *après que* les trompettes eussent sonné l'entrée d'une nouvelle victime. » La preuve semble être faite que la manie des subjonctifs de fausse élégance sévissait déjà à la fin du XIX^e siècle. Il est piquant de noter quelques pages plus loin un emploi correct du mode après *après que*. « Et puis le défilé commença, *après que* les jeunes filles eurent enlevé le voile de la mariée et défait sa guirlande pour distribuer les boutons d'oranger à tous les jeunes gens qui se disputaient ce trophée » (p. 43). Dans une autre phrase de la page 43, *après que* se construit avec le passé antérieur et le plus-que-parfait du subjonctif, ce qui prouve que contrairement à l'opinion de M. Jean Stéfanini, *Remarques sur la syntaxe d'après que en français moderne, Annales de la Faculté des Lettres d'Aix*, t. XXVII (1953), p. 67 et 82, n. 42, la confusion entre « eut » et « eût » a pu jouer son rôle dans la genèse de ce solécisme : « On défila longtemps devant les époux, qui demeurèrent seuls enfin *après que* la foule eut traversé la salle où un lunch était merveilleusement dressé et servi et que le roulement des voitures eût (sic) cessé dans la rue redevenue silencieuse et déserte. »

2. E. Gamillscheg, *op. cit.*, p. 675 signale *jusques à ce que* avec un subjonctif injustifié chez Calvin.

poème, le seul que les modernes puissent opposer à celui d'Homère. *Jusqu'à ce que je vous eusse entendu*, la Divine Comédie me semblait une immense énigme, dont le mot n'avait été trouvé par personne, et moins par les commentateurs que par qui que ce soit ¹. »

Le deuxième exemple est de Flaubert : « Il ajourna de semaine en semaine, *jusqu'à ce qu'il reçût une seconde lettre* maternelle où on le pressait de partir, puisqu'il désirait, avant les vacances, passer son examen ². »

Le troisième se lit chez M. Prévost-Paradol : « Sortie ainsi de ses voies, la Révolution s'égara de plus en plus dans de sanglantes impasses et ne créa plus, sous des formes variées et sous des noms divers, qu'une série de dictatures *jusqu'à ce qu'elle tombât* épuisée sous la main d'un maître ³. » Ce dernier exemple qu'on rapprochera de celui tout semblable que donne Ferdinand Brunot, *op. cit.*, p. 753 (voir plus haut, p. 7) montre fort bien comment une habitude linguistique devenue mécanique impose l'emploi illogique du mode.

On a la nette impression que, passé 1900, les exemples de cet emploi illogique du subjonctif après *jusqu'à ce que* deviennent plus nombreux. Il est intéressant de noter qu'on peut rencontrer sous la plume d'écrivains tels que France et Bourget, qui pourtant observent l'usage classique, des exemples qui l'enfreignent.

A France, *Crainquebille, Putois, Riquet*, Paris, 1904, p. 61-62 de la *Collection Pourpre* :

« Nous habitons une petite maison, dans un faubourg de Saint-Omer. Nos parents y menaient une vie tranquille et retirée, *jusqu'à ce qu'ils fussent découverts* par une vieille dame audomaroise, nommée madame Cornouiller. »

P. Bourget, *Laurence Albani*, Paris, 1919, p. 114 :

« Ce fut ainsi, entre les deux femmes, une émulation de près d'une heure, *jusqu'à ce que*, parvenue à l'extrémité du champ, Françoise Albani *se redressât* et *dît* à Laurence. »

M. Émile Henriot mérite une mention spéciale. On sait que le critique littéraire du *Monde* affectionne les archaïsmes. Ainsi, il écrit *entre tant* au lieu d'*entre-temps* ⁴. Grand connaisseur du xvii^e siècle, il écrit dans *Le Monde*, 27 février 1952, p. 7 : « Il (Victor Hugo) occupe une

1. *La Cousine Bette*, Paris, 1912, Lemerre, p. 1.

2. *M^{me} Bovary*, II, 6 (cité par G. et R. Le Bidois, *op. cit.*, t. 2, p. 427).

3. *La France Nouvelle*, Paris, 1868, p. 302.

4. Voir M. Grevisse, *op. cit.*, p. 802, n. 1.

place considérable, et *dans tout le monde*¹. » Imitant Bossuet, il fait un sort à la conjonction *jusqu'à tant que*, devenue bien rare aujourd'hui. Il lui arrive même de l'écrire comme au xvi^e siècle *jusqu'à temps que*². En ce qui concerne le mode après *jusqu'à ce que*, il oublie Molière et Bossuet, par distraction ou à dessein, on ne sait. Dans son beau livre, *En Provence*, Paris, 1953, p. 206, on lit à propos du château de Grignan : « Quand il (M. de Simiane) disparut à son tour, M^{me} de Simiane, seule survivante du groupe, conserva Grignan quelque temps, *jusqu'à ce qu'il lui fallût s'en défaire*, en 1732. » A propos de cet étrange « *fallût* » que rien ne semble justifier, il faudrait peut-être tenir compte de ce que M. Marcel Cohen dit au sujet des accents circonflexes, caprice fréquent et signe du trouble grammatical³. Voici un dernier exemple. A propos du roman de Michelle Maurois, *Accord parfait*, M. Émile Henriot, écrit ceci : « On croit le chien mort pour avoir goûté un plat suspect, que tout le monde a trouvé bon, et dont chacun s'imaginera être empoisonné, *jusqu'à ce qu'on apprenne* que la pauvre bête, innocente du repas manqué, a été seulement écrasée par un camion. » (*Le Monde*, 26 octobre 1955, p. 7.)

Il serait facile de citer d'autres exemples dont plusieurs ne sont probablement que des subjonctifs de fausse élégance. Mais il faut conclure. Il semblerait logique que si l'on part en guerre contre *après que* construit avec le subjonctif, on condamne également *jusqu'à ce que* suivi du subjonctif quand cette conjonction introduit un fait accompli. En construisant *jusqu'à ce que* avec le subjonctif dans tous les cas, les auteurs modernes ont sacrifié une ressource utile de la langue dont les écrivains classiques savaient tirer parti. Si aujourd'hui un auteur revient à cet usage qui a d'illustres répondants, cet exemple est à imiter, quoi qu'en pense M. René Georquin. Il n'est pas indifférent, en effet, qu'on fasse d'une grande langue de civilisation telle que le français « une langue simplifiée, appauvrie de ses nuances, voire de ses subtilités »⁴.

H. GLÄTTLI.

1. Voir Molière, *Le Bourgeois Gentilhomme*, IV, 3.

2. M. Grevisse, *op. cit.*, p. 1012.

3. Marcel Cohen, *Grammaire et style*, Paris, 1954, p. 132 ; qui sait d'autre part si l'accent circonflexe n'est pas dû au trop grand zèle d'un typographe dans une phrase de Duhamel citée par Lerch, *op. cit.*, p. 42 : « Cela durait *jusqu'à ce que* ma mère *vint ouvrir doucement la porte*, non sans avoir fait trois ou quatre fois : « hum ! hum ! » *Confession de Minuit*, VII (éd. *La Palatine*, Genève, 1944, p. 81).

4. Aurélien Sauvageot, *Qui dit la loi ? Vie et Langage*, juin 1959, p. 316.